

VACANCES**Mandat spécial pour la visite des centres de vacances d'été**

Remboursement des frais de mission

EXPOSE DES MOTIFS

La ville d'Ivry-sur-Seine organise des séjours en France et à l'étranger pour des jeunes âgés de 4 à 14 ans sur la période des congés scolaires. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de faire avancer le droit aux vacances pour tous. Certains séjours sont organisés par la Ville sur les centres dépendant de son patrimoine (les Mathes en Charente-Maritime). Les autres séjours sont organisés par des prestataires qui proposent des activités spécifiques en fonction de l'âge des enfants et de la destination. Ainsi, ils peuvent pratiquer de nouvelles activités dans un cadre collectif en dehors du milieu familial. C'est également le temps de découvrir des cultures différentes grâce aux séjours à l'étranger.

Par ailleurs, la Ville accorde une attention particulière aux 15/17 ans, auxquels il est proposé des séjours linguistiques, de découvertes culturelles, itinérants, solidaires. Ces séjours sont co-construits avec des prestataires membres d'associations, s'inscrivant dans une démarche de tourisme solidaire et responsable, partageant des valeurs éco-responsables, mises en pratique sur le terrain (respect des lieux et des populations, solidarité et qualité). Ils s'acquittent également de la « taxe carbone ».

De plus, le site municipal des Vignes (Lozère) accueille 4 séjours. De par sa situation géographique, il se prête particulièrement à la pratique d'activités sportives et à la découverte d'un environnement naturel. Son hébergement sous tentes favorise l'apprentissage de la vie en collectivité et l'acquisition de l'autonomie des adolescents.

Le Bureau Municipal du 30 mars 2015 a validé les propositions du service vacances et du service jeunesse pour l'organisation des séjours durant la période des congés estivaux avec 574 places proposées pour les enfants de 4 à 14 ans et 140 pour les jeunes âgés de 15 à 17 ans.

Une délégation d'élus du Conseil municipal peut, dans le cadre de ses fonctions, se déplacer sur les différents séjours organisés sur le territoire national et à l'international afin de s'assurer de la qualité des activités proposées.

Je vous propose donc d'accorder un mandat spécial aux élus municipaux figurant dans la liste ci-jointe pour se rendre sur les différents sites durant les séjours été 2015.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : liste des élus et séjours été 2015

Liste des élus du Conseil municipal autorisés à se rendre sur les centres de vacances au cours des mois de juillet et août 2015 : M. Mehdy Belabbas, Mme Séverine Peter, M. Stéphane Prat, M. Atef Rhouma, Mme Patricia Gambiasio, M. Daniel Mayet, M. Romain Marchand, Mme Catherine Vivien, M. Olivier Beaubillard, Mme Sabrina Sebaihi, Mme Bozena Wojciechowski, Mme Méhadée Bernard, M. Medhi Mokrani adjoints au Maire.

Liste des centres de vacances organisés sur le territoire national et à l'international au cours des mois de juillet et août 2015 :

CENTRES	Juillet	Août
Enfants 4 14 ans		
LE MONDE DE LA FERME (Gers)	6 au 31	10 au 21
LES MATHES (Charente-Maritime)	6 au 24	3 au 21
LES PETITS TRAPPEURS (Alpes)	6 au 24	3 au 21
DECOUVERTE DU HIP HOP (Yonne)	18 au 31	
VOILE ET DECOUVERTE - NOIRMOUTIER (Vendée)	13 au 31	
GRANDCAMP MAISY (Normandie)	7 au 20	
CAPBRETON (Landes)	17 au 30	12 au 25
MINI-SEJOURS (Gien)	6 au 31	1 ^{er} au 29
MEAUDRE (Vercors)	10 au 23	
SUR LA ROUTE DES VACANCES (Bretagne -Normandie)	18 au 31	
WORKSOP (Angleterre)	4 au 17	1 ^{er} au 14
LET'S SPEAK ENGLISH (Angleterre)	18 au 31	
DE PORTO A BRAGA (Portugal)	9 au 22	12 au 25
D'ATHENES A EPIDAURE (Grèce)	15 au 28	12 au 25
Jeunes 15/17 ans		
Espagne Andalousie	5 au 19	
Croatie	7 au 21	
Chalfont (Angleterre)		1 ^{er} au 14
Maroc		05 au 18
Les Vignes (Lozère)	8 au 31	09 au 20

VACANCES

30) Mandat spécial pour la visite des centres de vacances d'été

Remboursement des frais de mission

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-18 et suivants et R.2123-22-1,

considérant que la ville organise des séjours durant l'été 2015 pour les jeunes âgés de 4 à 17 ans,

considérant qu'il est proposé que des élus désignés puissent, dans le cadre de leurs fonctions, se rendre sur les centres de vacances organisés sur le territoire national et à l'international, afin de s'assurer de la qualité des activités proposées,

considérant dès lors qu'il y a lieu d'accorder un mandat spécial aux dits élus,

considérant que le montant des frais de mission seront pris en charge dans le cadre du mandat spécial,

vu la liste des séjours été 2015 et des élus désignés pour ces déplacements, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

Par 35 voix pour et 10 voix contre

ARTICLE 1 : ACCORDE un mandat spécial aux élus désignés selon la liste jointe, afin qu'ils se rendent sur les centres de vacances organisés sur le territoire national et à l'international par la Ville au cours des mois de juillet et août 2015.

ARTICLE 2 : AUTORISE le remboursement des frais de mission comme suit :

- concernant les frais de transport aux frais réels sur présentation d'un état de frais et des pièces justificatives ou de manière forfaitaire dans les conditions prévues à l'article 10 du décret du 3 juillet 2006,
- dans la limite maximum de 220 euros/ personne/ jour concernant les frais de séjour (hébergement et restauration) et sur production de pièces justificatives.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 25 JUIN 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 25 JUIN 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22 JUIN 2015